

# INFOS CORONAVIRUS COVID-19



La Ville de Ronchin assure une continuité de service public en recentrant son activité sur ses missions prioritaires. Pour assurer la protection des agents municipaux, les accueils sont fermés au public. La mairie reste joignable aux horaires habituels au **03.20.16.60.00**, ainsi que la Police Municipale au **03.20.16.60.22**, et le Point Infos Seniors uniquement pour les conduites prioritaires non reportables des seniors isolés au **03.20.16.60.82**.



Avec l'aide des associations solidaires, le Centre Communal d'Action Sociale œuvre au quotidien pour apporter de l'aide aux personnes les plus fragiles. Vous souhaitez vous signaler et demander de l'aide : **03.20.96.74.00**. Le Service d'aide à domicile met en place une astreinte de 8h00 à 8h30 et de 17h30 à 20h00 au **03.20.96.73.95**. Pour contacter le SSIAD : **ssiad@ville-ronchin.fr - 03.20.53.30.10**, et l'EHPAD : **contact-ehpad@ville-ronchin.fr - 03.62.14.46.00**.



En partenariat avec l'Éducation Nationale et des professionnels de la petite enfance, le service jeunesse de la Ville assure l'accueil des enfants des personnels soignants et de sécurité. Pour en bénéficier : **06.31.91.11.27**.



Les parcs, jardins publics et trame verte ainsi que les équipements sportifs et culturels sont fermés.



Si vous ne pouvez pas utiliser les attestations numériques, imprimer par vos propres moyens vos attestations et que votre état de santé ne vous permet pas de les recopier, des attestations dérogatoires de déplacement sont disponibles dans certaines pharmacies.



Pour suivre toutes les actualités de la Ville, rendez-vous sur **www.ville-ronchin.fr** ou sur la page **Facebook : Ville de Ronchin**